



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Recensement des entreprises du secteur primaire ou de l'agriculture

Description

Le recensement dans le secteur primaire (RE S1) est un relevé structurel exhaustif, qui porte sur l'ensemble des établissements et des emplois du secteur primaire. Ce relevé livre des résultats comparables avec ceux des secteurs secondaire et tertiaire. Des recensements des entreprises agricoles ont lieu depuis 1905. Depuis 1996, le RE S1 est coordonné avec le relevé des structures agricoles. Ce dernier vise à réunir des données statistiques spécifiques au domaine agricole. Le RE S1 fournit par ailleurs les données nécessaires à la mise jour du registre fédéral des entreprises et des établissements du secteur primaire. Depuis 2011, le RE S1 est intégré dans la statistique structurelle des entreprises STATENT et n'est plus conduit en tant que relevé séparé du reste de l'économie.

Disponible depuis:

Première année de référence de la statistique: 1905

Caractères relevés:

Entreprises (exploitations) agricoles qui assurent ensemble au moins 99% de la production agricole totale. Il faut qu'au minimum l'une des conditions suivantes soit réalisée: 1 ha de surface agricole utile, 30 ares de cultures spéciales, 10 ares de cultures protégées, 8 truies, 80 porcs à l'engrais, 80 places pour porcs à l'engrais ou 300 unités de volaille. Le recensement des établissements du secteur primaire qui ne sont pas assimilables au secteur agricole proprement dit s'effectue selon les règles du recensement des entreprises des secteurs secondaire et tertiaire (au moins 20 heures de travail par semaine et par établissement).

Variables importantes:

Emplois selon le sexe et le taux d'occupation

Surfaces cultivées: catégories de cultures

Effectif d'animaux de rente: selon la catégorie d'utilisation et le groupe d'âges, nombre des animaux estivés

Méthodologie

Relevé exhaustif fondé sur les données administratives collectées dans le cadre de l'ordonnance sur les paiements directs. En 2005, le relevé des domaines du secteur primaire non liés à la production agricole s'est fait dans le cadre du recensement des entreprises des secteurs secondaire et tertiaire.

Degré de régionalisation:

Commune

Périodicité:

Tous les 3 à 5 ans

Période de référence:

Semaine avant le jour de référence pour l'emploi, jour de référence pour l'effectif de bétail, saison de végétation pour les cultures.

Qualité des données statistiques:

Grâce à la réalisation d'un recensement exhaustif coordonné, les données couvrent la quasi-totalité des exploitations. Il se peut que certaines entreprises très spécialisées (cultures des plantes ornementales, pépinières, élevage d'escargots, d'animaux à fourrure, etc.) ne soient pas prises en compte.

Bases légales

Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF) et ordonnances y relatives
Loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (Loi sur l'agriculture, LAgr)
Loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données (LPD)
Ordonnance du 7 décembre 1998 sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation (Ordonnance sur la terminologie agricole, OTerm)
Ordonnance du 7 décembre 1998 sur le relevé et le traitement de données agricoles (Ordonnance sur les données agricoles)
Ordonnance du 7 décembre 1998 sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture.
Programme pluriannuel de la statistique fédérale 2004-2007
Accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE dans le domaine de la statistique (cf. List of acts and derogations)
Divers règlements et décisions de l'UE (571/88, 96/170/EC, 2467/96, 98/377/EC, 2000/115/EC)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS) en collaboration avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et les offices cantonaux de l'agriculture

Arthur Zesiger
+41 58 46 36200
arthur.zesiger@bfs.admin.ch
